



Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES ☎ 04 42 54 23 77

Venelles le 15 décembre 2004

Monsieur le maire de Venelles
Mairie de Venelles
13770 VENELLES

Objet : Lotissement Val Cos – remise des voiries

Monsieur, le maire

Au cours d'une réunion le 8 décembre dernier avec monsieur GRANIER, nous avons appris que la municipalité n'était plus disposée à reprendre les voiries de notre lotissement celles-ci n'étant pas "débouchantes", mais en impasse.

Nous sommes très déçus par cette décision d'autant plus que nous sommes en discussion depuis plusieurs années avec la mairie sur ce sujet. Nous avons déjà eu deux réunions avec monsieur GRANIER (les 1/06/2002 et 4/10/2003) et au cours de la dernière réunion, il nous avait présenté un dossier d'inventaire des voiries de plusieurs lotissements et assuré que "*la remise de nos voiries devait intervenir dans le courant du premier semestre 2004*".

Vous-même au cours de notre méchoui le 22 juin 2003, vous nous aviez annoncé "la bonne nouvelle" l'imminence de la reprise de nos voiries dans le patrimoine communal et nous ne comprenons pas ce changement d'attitude brutal.

Nous estimons malgré tout, qu'une partie de nos voiries (rue Lou Récaloun et rue Lou Redoun) sont effectivement "débouchantes" et à ce titre nous demandons leur reprise dans le patrimoine communal.

Il convient cependant de relever que cette règle connaît des exceptions, c'est ainsi que votre municipalité a repris les voiries de l'impasse pomme de pin et de l'impasse clairière et que les municipalités précédentes ont repris des voiries similaires (impasses Jean Mermoz, P. Cézanne & E. Zola par exemple)

Par ailleurs, les services techniques semblent maintenant imposer de nouvelles contraintes aux résidents qui souhaiteraient remettre leurs voiries à la collectivité : réalisation d'une inspection caméra des réseaux d'assainissement, expertise de l'éclairage public, réalisation de travaux de remise à neuf des voiries, le tout bien sûr à la charge des habitants. Ces nouvelles règles nous paraissent aller beaucoup trop loin en pénalisant inutilement les résidents, alors que la municipalité devrait plutôt imposer ces dispositions aux lotisseurs lors du dépôt de permis de construire.

En demandant la reprise de nos voiries, nous n'avons pas le sentiment de quémander une faveur ni un avantage particulier, mais contribuant de la même manière au budget communal que l'ensemble les venellois, nous estimons que nous avons droit au même niveau de service.

Ces tergiversations, l'imposition de nouvelles règles, l'absence de réponse claire à nos questions, les changements de discours, ne sont pas de nature à instaurer un climat de confiance entre la municipalité et le lotissement Val Clos.

Nous regrettons vivement cette attitude qui ne peut que contribuer à élargir le fossé entre les élus et la population.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du lotissement Val Clos

M. REMILI

Copie aux co-propriétaires : Mesdames et messieurs : ACIEN, ALBALADEJO, AUGROS, BABULEAU, BLANC NOURISSEAU, BRISSET, CABADIE, CACI, BONHOMME, CHARLES, CHIADO, COUE, DECANIS, DOS SANTOS, DUCAS, EMMANUEL, GHIGO, GHIRARDI, GIROUDON, GUY, HONNORE CARMEJANE, JOUVE, JULIEN, LANDAU, LAUGIER, LAUTIER, LE CHAPELAIN, LE GLEUT, LUNA, MANGIARACINA, MARTIN-CHARTRIE, MEIL, MERCIER, MUNOZ-VIALLARD, OTTAVIANI, PEIDRO, PEYTRAL, REMILI, REVY, SLIMANI.